



Avantages de l'échelle de compétence

- Souligne la nature constante de l'apprentissage au lieu de signaler son achèvement.
- Valorise le progrès et les preuves d'apprentissage les plus récentes.
- Fournit à l'élève et à sa famille des informations sur son palier de compétence actuel et sur ce qu'il faut faire pour l'aider à progresser.
- Promeut l'acquisition de savoir tout au long de la vie en mettant l'accent sur la progression des compétences plutôt que sur la note.
- Maintient les normes élevées du Ministère, en faisant porter tous les efforts sur l'acquisition de compétences par les élèves.
- Inclut tous les élèves, en se concentrant sur leurs forces individuelles et les prochaines étapes devant chaque élève.



Suivi des acquis inclusif

Le seul fait d'avoir recours aux adaptations ou d'avoir un plan d'apprentissage personnalisé ne doit pas automatiquement donner lieu à un indicateur de compétence « émergente » ou « en voie d'acquisition » ou à une cote IE pour « acquis non démontré ». Il convient d'attribuer l'indicateur de compétence qui correspond aux acquis démontrés de l'élève.

Appréciation

L'indicateur de compétence s'accompagne d'une appréciation axée sur les points forts qui explique ce que l'élève a déjà appris et ce qu'il lui reste à améliorer.



Comprendre l'échelle de compétence

Guide de l'enseignant

Échelle de compétence du Ministère

De la maternelle à la 9^e année, le suivi des acquis dans tous les domaines d'apprentissage se fait en employant l'échelle de compétence du Ministère.

Échelle de compétence du Ministère	ÉMERGENTE	EN VOIE D'ACQUISITION	ACQUISE	APPROFONDIE
	L'élève fait preuve d'une compréhension initiale des concepts et commence à mettre en pratique les compétences en lien avec l'apprentissage visé.	L'élève fait preuve d'une compréhension partielle des concepts et met en pratique, de manière partielle, les compétences en lien avec l'apprentissage visé.	L'élève fait preuve d'une pleine compréhension des concepts et met en pratique les compétences en lien avec l'apprentissage visé.	L'élève fait preuve d'une compréhension poussée des concepts et met en pratique de manière élaborée les compétences en lien avec l'apprentissage visé.

Émergente

Une compétence « émergente » indique que l'élève fait preuve – tout juste, et pas encore de façon constante – d'acquis correspondant aux normes d'apprentissage. L'élève n'est pas en situation d'échec.

Les élèves qui ne réussissent pas encore à faire preuve d'acquis correspondant aux normes d'apprentissage peuvent se situer au palier « émergente ». L'absence d'informations suffisantes démontrant leurs acquis peut justifier la cote « IE », pour *Insufficient Evidence (of learning)*.



En voie d'acquisition

Une compétence « en voie d'acquisition » indique que les acquis de l'élève sont de plus en plus souvent en rapport avec les normes d'apprentissage. L'élève fait preuve d'un début de compréhension et est en voie de développer la compétence qui correspond aux normes d'apprentissage.

L'élève n'est pas en situation d'échec. À n'importe quel moment, n'importe quel élève fait preuve de compétence en voie d'acquisition dans certaines disciplines.



Acquise

Une compétence « acquise » est l'objectif à atteindre pour tous les élèves. Cela signifie que l'élève fait preuve des compétences prévues par les normes d'apprentissage.

Une compétence « acquise » n'est pas synonyme de perfection. Cela indique plutôt que l'élève fait preuve de compétence systématiquement ou la plupart du temps.



Approfondie

Une compétence « approfondie » n'est pas synonyme de perfection. C'est une compétence démontrée avec plus de profondeur et de complexité que prévu par les normes d'apprentissage.

Cet indicateur n'est pas en prime, il n'est pas une récompense, et il n'implique pas forcément de volume de travail accru ou de niveau scolaire supérieur.

Le but – pour tous les élèves – n'est pas de démontrer une compétence « approfondie », mais « acquise ». Ainsi donc, le fait de rendre tous les travaux ou de faire preuve d'acquis conformes à toutes les normes dans un domaine d'apprentissage donné ne justifie pas automatiquement l'indicateur « approfondie ».

Acquis non démontré (cote IE)

À l'attribution d'une cote IE, l'enseignant doit prendre contact avec l'élève et ses parents et parents-substituts pour discuter du domaine d'apprentissage en question, des besoins de l'élève et des solutions et adaptations qui lui permettraient de progresser dans son apprentissage.

Chaque élève se situe quelque part sur l'échelle

Chaque élève apporte ses propres expériences et connaissances de base à la situation d'apprentissage. On ne commence pas forcément l'année à un palier Compétence émergente ou en voie d'acquisition, de même qu'on ne la termine pas toujours à un palier Compétence acquise.

L'acquisition d'une compétence ne marque pas la fin de l'apprentissage : si l'élève a déjà une compréhension totale d'un sujet ou acquiert cette compréhension au cours de l'année scolaire, le but devient alors de l'approfondir.

Pour nous contacter :

student.reporting@gov.bc.ca